



Retrait de l'indivision

Par Ecrevisse

Bonjour,

Je possède un bien en indivision avec ma fratrie suite à une succession.
Suite à de gros problèmes familiaux, je ne veux plus rien en lien avec eux.
Je ne veux plus de cette indivision.

Comment m'en débarrasser (que ce soit par une vente ou un don, enfin bref) ?

Je vous remercie.

Cordialement,

Par isernon

bonjour,

vous pouvez vendre vos droits indivis dans ce bien en sachant qu'en cas de vente à un tiers, les autres indivisaires disposent d'un droit de préemption.

voir [ce lien](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006432469) :
[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006432469http://]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006432469http://[/url]

mais le problème, c'est de trouver une personne que cela intéresse que ce soit par une vente ou une donation.

la solution la moins mauvaise est la vente au autres indivisaires.

salutations

Par Rambotte

Ou la donation, si possible à un indivisaire. Mais nul n'est obligé d'accepter une donation.